DEPARTEMENT DU GERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-Verbal du Mardi 24 Janvier 2023

Séance du 24 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 24 Janvier à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 9 : Messieurs et Mesdames, BEGUE Gilles, BIGOURDAN Josiane, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, NINGRES Catherine

Absents excusés 8 : BALLESTER Eric, CAMBOURS Cécile, CETTOLO Serge, HERVE Cécile, MEHEUT Dominique, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard, VIDAL Karine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Date de Convocation : 17 Janvier 2023
Date d'affichage de la liste des délibérations : 30 Janvier 2023

Nombre de membres : 17
Présents : 9
Votants : 9

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- **Finances** :

Modification de la tarification des mutuelles et des caisses de retraite pour les bénéficiaires
Délibération remplaçant celle du 14 Décembre 2022 sur la tarification des prestations directes
Modification des tarifs « kilomètre courses » à refacturer aux bénéficiaires

- **Questions Diverses**

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 18h30.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Le Président soumet le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 Décembre 2022 au vote de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 14 Décembre 2022.

DELIBERATIONS

Objet : Modification de la tarification des mutuelles et des caisses de retraite pour les bénéficiaires

Vu la délibération en date du 14 Décembre 2021 fixant à 24.50€, à compter du 1er Janvier 2022, le tarif de la prestation financée par les mutuelles et les caisses de retraites ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2023 pour les mutuelles et les caisses de retraite :
- Semaine : 25,60€
- Dimanche et Jours fériés : 28,70€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des tarifs des prestations financées par les mutuelles et caisses de retraite au 1er Janvier 2023.

<u>Objet :</u> Modification du tarif des prestations directes au 1er Janvier 2023 – Remplace la D-14122022-7

Vu la délibération du 20 Décembre 2020 fixant le tarif des prestations directes à 20.50€ ;

Vu la délibération du 14 Décembre 2021 modifiant le tarif des prestations directes à 21.50€ ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SAAD assure des prestations de services pour la population.

Pour la population n'entrant pas dans le cadre de l'Allocation Personnalisées à l'Autonomie ou des Caisses de retraites, il convient de fixer un tarif dit de prestations directes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le tarif des prestations directes à compter du 1er Janvier 2023 à 23,50€.

Ouï cet exposé, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette proposition.

<u>Débat :</u>
<u>Linda Deldebat</u> précise que pour les privés, une partie est prise en charge dans les impôts par le crédit d'impôt.

<u>Objet :</u> Modification du tarif des déplacements courses à la demande des bénéficiaires

Vu la délibération du 22 Décembre 2014 fixant l'indemnité des frais de déplacements courses à 0.34€ du kilomètre ;

Vu la délibération du 3 Avril 2018 fixant l'indemnité en fonction des chevaux fiscaux des aides à domicile ;

Vu la délibération du 20 Octobre 2021 fixant l'indemnité des frais de déplacements courses à 0.40€ du kilomètre ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le personnel relevant du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est amené à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel pour faire les courses pour des bénéficiaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier la facturation des déplacements aux bénéficiaires à 0.50€ du kilomètre au regard des tarifs pratiqués par la concurrence.

Ouï cet exposé, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette proposition.

<u>Débat :</u>
<u>[Interlocuteur non défini]</u> demande qui fait l'évaluation des distances.
<u>Fabiola Ferreira</u> précise qu'il y a un relevé kilométrique avant le départ et à l'arrivée.
<u>Gilles Bégué</u> précise que ce n'est pas utile d'aller faire ses courses à Carrefour Auch tant qu'il y a plus près sur le bassin de vie.
<u>Linda Deldebat</u> propose l'idée d'avoir une personne de la Communauté dédiée à cette tâche avec un véhicule de service.
<u>Maryline Doméjean</u> précise qu'on ne peut pas faire concurrence aux taxis.
<u>Gilles Bégué</u> rappelle que l'an dernier : Pour le Conseil Départemental : réalisation de près de 48 000 heures - Pour les caisses de retraite : environ 5500h – Pour les mutuelles : environ 800h - Pour les prises en charges personnelles : 7500h.
<u>Maryline Doméjean</u> le traduit en chiffres :
- Conseil Départemental : 1 108 000€
- Mutuelles, Caisses de retraites et Prestations Directes : 226 288€
- Courses : 6451€

QUESTIONS DIVERSES

- Commission Sociale fixée le Jeudi 9 Février 2023 à 18h00
- Conseil d'Administration fixé le Mardi 21 Mars 2023 à 20h00
- Point sur les crèches :
  <u>Floriane Rieunier</u>
  - Mauvezin : Pour un agrément de 15 enfants, il y a actuellement 19 enfants, car certains enfants ne sont pas là tous les jours de la semaine.
  - Saint Cricq : Pour un agrément de 16 enfants, il y a actuellement 20 enfants présents.
  - Solomiac : Pour un agrément de 10 enfants, il y a actuellement 14 enfants présents.
  Il y a actuellement 31 enfants sur liste d'attente.
- Organisation du CIAS :
  <u>Maryline Doméjean</u> présente la nouvelle organisation du CIAS en annonçant aux membre du Conseil d'Administration que Floriane Rieunier est nommée Directrice Adjointe du CIAS. Elle ajoute qu'une partie des fonctions de Mme Rieunier a été déléguées aux responsables des crèches.
  Fabiola Ferreira reste responsable des aides à domicile sous la supervision de Floriane.
  C'est une transition qui est mise en place.
  De plus, elle annonce que le décret, qui devrait paraître en juin, va nous obliger à revoir l'organisation avec les SIAAD.
  Nous ne savons pas encore sous quelle forme.

Fabiola Ferreira fait part aux membres que le terrain lui manque, que c'est son cœur de métier.
Floriane Rieunier remercie Maryline Doméjean de lui avoir proposé ce poste, car elle aime les nouveaux challenges. Elle commence à déléguer plusieurs tâches aux responsables des crèches. Cela fait un an qu'elle travaille dans le bureau du CIAS, donc c'est un avantage car elle est en immersion avec elles.

- Permanences :
  Gilles Bégué rappelle que nous tenions des permanences à Cologne, Mauvezin et Saint Clar car notre Communauté de Communes est issue de la fusion de 3 secteurs. Nous avons donc conservé les permanences en semaine sur les CIAS. Pour autant, on s'aperçoit aujourd'hui que sur Mauvezin, le siège est référencé, donc les bénéficiaires viennent au siège. Il n'y a donc plus lieu d'avoir autant de permanence à Mauvezin. (Celle du lundi matin jour de marché serait conservée)
  Sur Cologne, il y a un faible volume horaire avec peu de bénéficiaires, le projet est de maintenir une seule permanence (le jour du marché le jeudi matin).
  Sur la question de la concurrence, il y en a de moins en moins dû aux difficultés de l'ADMR.
  Pour Saint Clar, c'est un territoire éloigné, il faut continuer à maintenir les 2 permanences.

Séance levée à 19h30

Le Président, Jean Luc SILHERES

La secrétaire de séance, Maryline DOMEJEAN